

H1305118



Service Public
Fédéral
FINANCES

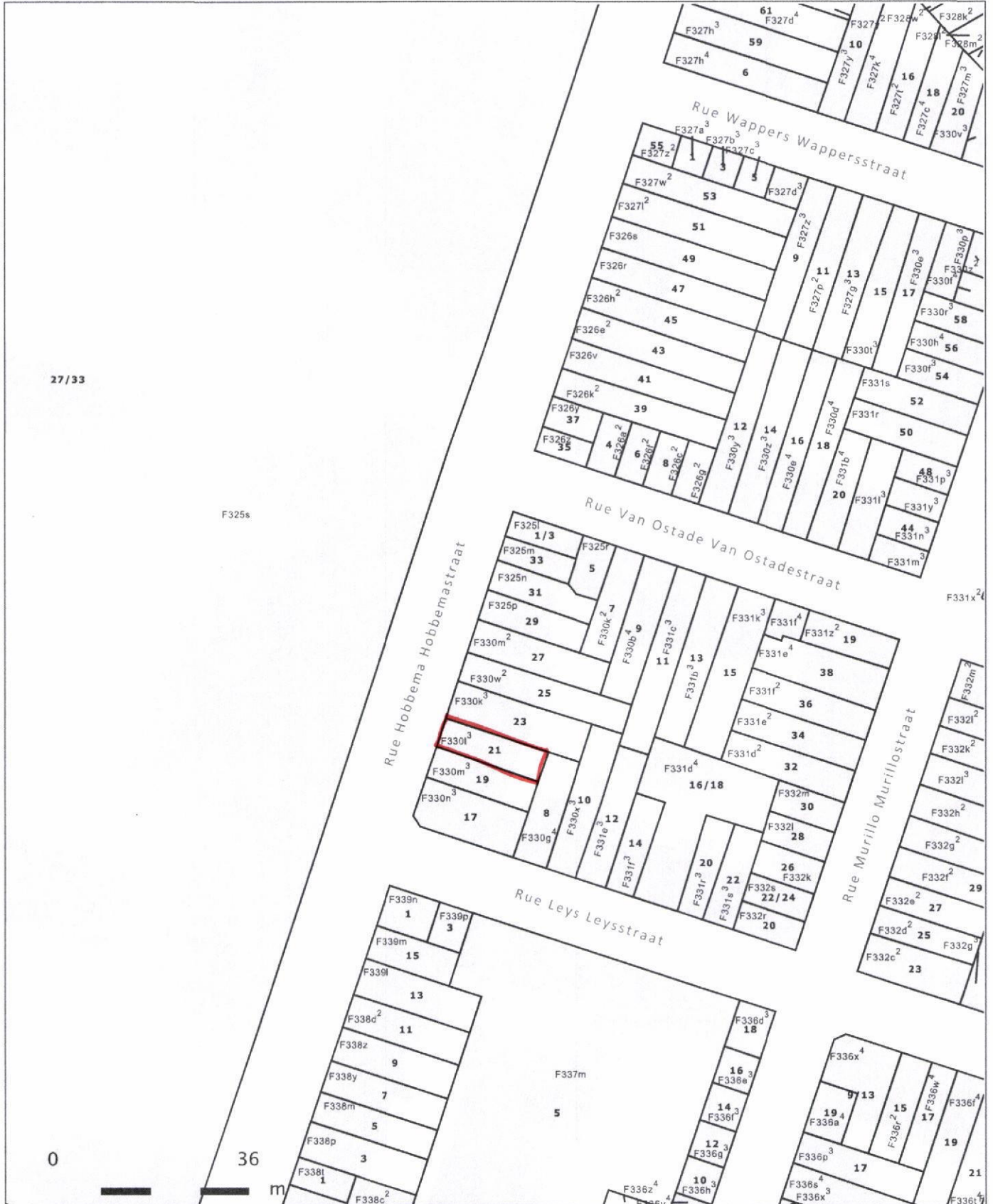
Hobbema 21 - plan de situation

Centré sur : BRUSSEL 6 AFD / BRUXELLES 6 DIV

Administration générale de la Documentation patrimoniale

Situation la plus récente

Echelle: 1/1000



27/33

F325s

F331x²

F332m²

F332l²

F332k²

F332i³

F332h²

F332g²

F332f²

F332e²

F332d²

F332c²

F332b²

F332a²

0

36



© 06/12/2018 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.

